



La CPI saisie d'une demande d'enquête sur Biden, Blinken & Austin pour crimes de guerre à Gaza

Par [Quds News](#)

Mondialisation.ca, 24 février 2025

[Quds News](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

La Haye - Democracy for the Arab World Now (DAWN) a saisi la Cour pénale internationale (CPI) d'une demande historique, demandant l'ouverture d'une enquête sur l'ancien président américain **Joe Biden**, l'ancien secrétaire d'État **Antony Blinken** et l'ancien secrétaire à la Défense **Lloyd Austin**. Le groupe a déposé une plainte contre eux auprès de la CPI pour complicité dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par Israël à Gaza.

DAWN [a annoncé](#) avoir soumis un document de 172 pages au procureur de la CPI, Karim Khan. Il détaille la manière dont ces responsables ont apporté un soutien militaire, politique et public à Israël, favorisant ainsi les crimes commis à Gaza. Ce soutien s'est notamment traduit par des transferts d'armes d'une valeur de 17,9 milliards de dollars, le partage de renseignements, une assistance en matière de ciblage et une protection diplomatique.

"On peut légitimement enquêter sur la complicité de Biden, Blinken et Austin dans les crimes d'Israël",

a déclaré Reed Brody, membre du conseil d'administration de DAWN et avocat spécialisé dans les crimes de guerre.

"Les bombes larguées sur les hôpitaux, les écoles et les maisons palestiniennes sont des bombes américaines, grâce au soutien des États-Unis. Les responsables américains savaient ce qui se passait, mais ils n'ont jamais cessé leur aide".

Le communiqué de DAWN affirme que Biden, Blinken et Austin se sont rendus coupables de complicité de crimes israéliens, en violation des articles 25(3)(c) et (d) du Statut de Rome. Ces crimes comprennent des crimes de guerre tels que la famine et les bombardements de civils, ainsi que des crimes contre l'humanité tels que le meurtre et la persécution. Le communiqué évoque également l'implication dans le génocide.

Sarah Leah Whitson, directrice exécutive de DAWN, a condamné les actions des responsables américains.

"Ils ont fait fi des preuves accablantes des crimes d'Israël, rejeté les

recommandations du personnel visant à mettre fin aux transferts d'armes et renforcé leur soutien inconditionnel. Ils ont permis à Israël de poursuivre ses atrocités”.

Au début du mois, le président américain Donald Trump a émis un décret imposant des sanctions aux fonctionnaires de la CPI pour les punir d'avoir enquêté sur des responsables israéliens. Une semaine plus tard, le Trésor américain a sanctionné le procureur de la CPI Karim Khan. DAWN soutient que ce décret pourrait exposer Trump à des accusations d'obstruction à la justice en vertu de l'article 70 du Statut de Rome. Trump a également proposé un plan visant à déplacer de force tous les Palestiniens de Gaza, ce qui constitue un crime de guerre et un crime d'agression.

“Trump ne fait pas qu'entraver la justice : il tente de détruire le palais de justice pour empêcher que les responsables soient tenus de rendre des comptes”, a déclaré Raed Jarrar, directeur de la défense des droits de DAWN. “Son plan de déplacement forcé devrait également faire l'objet d'une enquête”.

La présentation de DAWN fournit des preuves abondantes du soutien apporté par Biden, Blinken et Austin aux crimes israéliens. Elle documente les transferts d'armes, le partage de renseignements et les manœuvres diplomatiques aux Nations unies pour protéger Israël. Elle se penche également sur l'implication directe de Biden. Il a contourné l'examen du Congrès pour approuver la vente d'armes, ordonné la coopération en matière de renseignement avec Israël et opposé son veto aux résolutions de cessez-le-feu à l'ONU. Selon DAWN, ces actions ont contribué aux crimes liés à la famine en privant les Palestiniens de l'aide humanitaire.

Les États-Unis, comme Israël, ne sont pas membres de la CPI, mais la Cour a compétence pour juger les crimes commis en Palestine. Les règles de la CPI permettent de poursuivre des individus de pays non membres si ces crimes sont commis sur le territoire d'un État membre de la CPI. La Palestine a rejoint la CPI en 2015, accordant à la Cour compétence pour juger les crimes commis sur son territoire.

Le 21 novembre 2024, la CPI a émis des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant pour le génocide à Gaza. Ceux-ci incluent le ciblage de civils, la famine et la persécution. L'enquête de la Cour sur les crimes en Palestine est en cours depuis 2021.

Lien vers l'article original en anglais : <https://qudsnen.co/icc-referral-calls-for-investigation-of-biden-blinken-and-austin-over-gaza-war-crimes/>

Traduction : [Spirit of Free Speech](#)

La source originale de cet article est [Quds News](#)
Copyright © [Quds News](#), [Quds News](#), 2025

Articles Par : **Quds News**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca